



QUAND LE SMPR DICTE SA LOI

Ce mardi 7 avril 2026, un événement grave est venu illustrer une fois de plus le manque de considération pour la sécurité des agents au sein de notre établissement. Un détenu, connu pour sa fragilité psychologique, s'est automutilié. Face à cette situation, la direction n'a trouvé pour seule réponse que d'imposer des ouvertures de portes toutes les deux heures durant la nuit, exposant ainsi le personnel à de graves risques, alors que la cellule était dangereuse, maculée de sang et sous surveillance caméra.

Cette décision, dictée par le SMPR, montre à quel point notre établissement est sous la coupe de ce service.

La direction se contente d'exécuter leurs volontés, sans prendre en compte ni l'avis, ni la sécurité des agents pénitentiaires.

Le SMPR impose ses choix, reléguant l'administration pénitentiaire au rang de simple exécutante. Nous ne sommes pas médecins, mais la sécurité du personnel ne saurait dépendre uniquement d'un avis médical ! Une hospitalisation était nécessaire, mais c'est la sécurité des agents qui a été sacrifiée.

FO JUSTICE DÉNONCE l'incapacité de la direction à défendre les intérêts et la sécurité de ses agents. Plutôt que d'écouter le terrain, la direction préfère protéger sa **CARRIÈRE** et trouver des coupables en cas de problème grave, au lieu d'anticiper et de prévenir les risques.

FO JUSTICE CONSTATE une direction qui délaisse la gestion de la détention.

Le SMPR a pris le contrôle de l'établissement au mépris de la sécurité des agents.

Aucune fouille générale n'a été menée, alors que le trafic de stupéfiants explose et que les tensions augmentent ! Le même détenu est régulièrement intercepté avec des substances illicites lors des parloirs, mais rien n'est fait pour endiguer ce fléau.

FO JUSTICE RÉCLAME des vraies mesures :

- Organisation immédiate d'une fouille générale
- Distribution des traitements SMPR dans les étages, comme cela se fait dans tous les établissements de France
- Respect de la sécurité et de l'avis des agents pénitentiaires sur toutes les décisions concernant la détention.

Qui dirige le CD du Port, Le SMPR ou l'administration pénitentiaire ?

Une **CARRIÈRE** qui avance, c'est positif. Des agents en sécurité, c'est **ESSENTIEL**.

FO JUSTICE EXIGE que la direction assume pleinement ses responsabilités et place la sécurité de tous au cœur de ses priorités.

